



Nos réf. : Services Techniques AN/CP

NOTE AUX RIVERAINS

Dans le cadre de son programme annuel d'entretien de la voirie, la commune a confié à la société EUROVIA des travaux d'aménagement routier au droit de la rue de Carling sur la section comprise entre les immeubles n°3 et n°12. L'opération menée en coordination avec la Communauté de Communes du Warndt comprend la création d'un rampant de plateau surélevé destiné à ralentir la vitesse des véhicules sur cette voie et permettra en outre de rallier en toute sécurité l'itinéraire cyclable au parvis de l'Hôtel de Ville.

Le planning prévisionnel prévoit une réalisation des travaux du lundi 20 juillet 2026 au lundi 27 juillet 2026 inclus. Pour assurer le bon déroulement du chantier, la circulation des véhicules de toute nature s'effectuera comme suit :

- **du lundi 20 juillet 2026 au lundi 27 juillet 2026 au matin** : mise en place d'une voie unique de circulation sur la section de voie comprise entre les immeubles n°3 et n°12. La vitesse des véhicules sera limitée à 30 Km/h maximum et tout stationnement sera interdit dans l'emprise du domaine public.
L'accès à la rue des Verriers sera maintenu, les riverains impactés seront autorisés à emprunter la voie pour rejoindre leurs domiciles.
- **durant la journée du lundi 27 juillet 2026 jusqu'à la fin des travaux** : interruption totale de la circulation sur la section de voie comprise entre la rue de la Houve et la rue Nassau. La déviation s'effectuera via les rues de la Gare, Quinchez, Nassau, Peupliers et Platanes.
La circulation des véhicules sera interdite rue de la Gare à partir de l'immeuble n°21 en direction de la rue de la Houve.
L'accès au parking de la place des Verriers restera possible dans les sens entrant et sortant depuis la rue de la Gare.
Durant les travaux d'application des enrobés et/ou de marquage routier, **les riverains impactés ne seront pas autorisés à emprunter la voie** pour regagner ou sortir de leurs domiciles et tout stationnement sera interdit dans l'emprise du domaine public.

Les cheminements d'accès aux immeubles avoisinants seront maintenus et sur les trottoirs, la circulation des piétons s'effectuera en toute sécurité. En cas d'impossibilité ponctuelle, des panneaux portant l'inscription « piétons prenez le trottoir d'en face » seront apposés à chaque extrémité du chantier.

... / ...

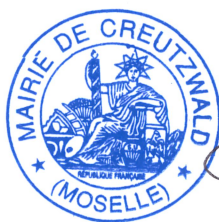
La réussite de ce chantier dépend de nous tous et je compte tout particulièrement sur votre civisme pour respecter les dispositions ci-avant et plus particulièrement les sens de circulation pour accéder à vos domiciles.

Bien entendu, toutes les mesures seront prises pour minimiser au maximum la durée du chantier et la gêne occasionnée de ce fait.

Je tenais à vous en informer.

Vous remerciant par avance de votre compréhension et de votre patience, et restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Votre Maire,



Salvatore FIORETTO

Vos interlocuteurs :

Mairie : 03.87.81.89.87 – Messieurs Arnaud NIEDERLAENDER et/ou Christophe PIERRARD